Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260918-2026_D50-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :
Mme LE CLAINCHE Marine à M. LE BOT Jean-Pierre
Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn à Mme AMIOT-BOTUHA Carole
Mme PINET Sandra à M. CADORET Philippe

Absente excusée :
Mme GUILLEMET Pauline

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	26
procurations	3
Quorum	**14**

Secrétaire de séance : M. FOULON Lionel

****

2026-D50 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260918-2026_D50-DE

Après lecture individuelle du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2026, joint en annexe.

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Lionel FOULON

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)